



MAIRIE DE VENTEROL
24 rue du Bout du Monde
26110 Venterol

04.75.27.91.11
mairie-venterol@orange.fr

<p style="text-align: center;">CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DU 28 NOVEMBRE 2023</p>

Date de convocation : le 21 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit novembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni en mairie, suite à la convocation de Monsieur Alexandre PENIGAUT, Maire.

Le Maire préside le conseil municipal. Tous les conseillers municipaux sont présents, à l'exception de Vincent TEYSSERE (absent).

Il donne aux conseillers une feuille de présence qu'ils doivent signer.

Il désigne un secrétaire de séance : Jean-Claude GRAS.

Sur proposition de Monsieur GALLAND, adjoint délégué aux Finances, le Maire invite les conseillers municipaux à ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Travaux de recherche en eau : demande de subventions

Adopté à l'unanimité

1/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler concernant le procès-verbal du conseil municipal du 16 novembre 2023, reçu par courriel, affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la mairie. Aucune remarque n'est avancée. Les conseillers sont donc invités à signer le compte-rendu.

Compte-rendu validé à l'unanimité

2/ TRAVAUX DE RECHERCHE EN EAU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Rapporteur : Denis GALLAND

Monsieur GALLAND rappelle que depuis le 1er janvier 2023, la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) est ouverte pour les travaux relatifs à l'eau. D'autres dispositifs de subventions sont susceptibles de participer au financement de certains travaux s'inscrivant dans le projet de recherche d'une nouvelle ressource en eau potable sur la commune. Monsieur GALLAND demande aux élus d'autoriser le Maire à solliciter toutes les aides possibles, notamment auprès de l'Etat, du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, du Département de la Drôme, ou encore de l'Agence de l'Eau.

Voté à l'unanimité

3/ PRESENTATION : ETUDES DE RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU

- Rapporteur : Jérôme GAUTIER (cabinet IDEES'EAUX)

Le Maire présente aux élus Monsieur Jérôme GAUTIER, hydrogéologue et gérant du cabinet *Idées'Eaux*, de Bourg-de-Péage et lui donne la parole pour présenter ses études de recherche de nouvelles ressources en eau sur Venterol, qu'il a menées avec Monsieur Georges TRUC (*G'Eau*).

Pour Monsieur GAUTIER (*Idées'Eaux*), cette étude hydrogéologique préliminaire a permis d'identifier les formations géologiques potentiellement aquifères et pouvant répondre aux besoins en eau potable de la commune.

Ces besoins ne sont pas précisément définis mais, tenant compte des consommations actuelles et des volumes de pointe estimés jusqu'à +75 %, le besoin journalier pourrait être compris entre 150 et 200 m³/jour, soit un débit instantané compris entre 7 et 10 m³/h.

L'étude s'est basée sur les connaissances géologiques et hydrogéologiques des cabinets *Idées'Eaux* et *G'Eau*, sur l'existant et sur des investigations de terrain qui ont permis de recenser plusieurs zones potentielles pour une prospection par forage.

La grande diversité des formations géologiques présentes sur le territoire communal de Venterol offre en effet plusieurs possibilités. Mais celles-ci nécessitent toutes une prospection par forage profond, voire très profond (150 à 600 m), avec des chances de succès variables.

Les coûts relatifs à ces recherches par forage profond sont également variables. Leurs estimations sont mesurées entre 87 000 et 129 000 €. Pour rappel, 150 000 € ont été inscrits au budget prévisionnel 2023 pour les études et travaux de recherche en eau.

En l'état des connaissances actuelles, au sein des molasses du Comtat, une reconnaissance profonde des sables du Langhien, qui n'avaient pas été atteints sur le forage de Nyons à 520 m de profondeur, constitue une possibilité offerte.

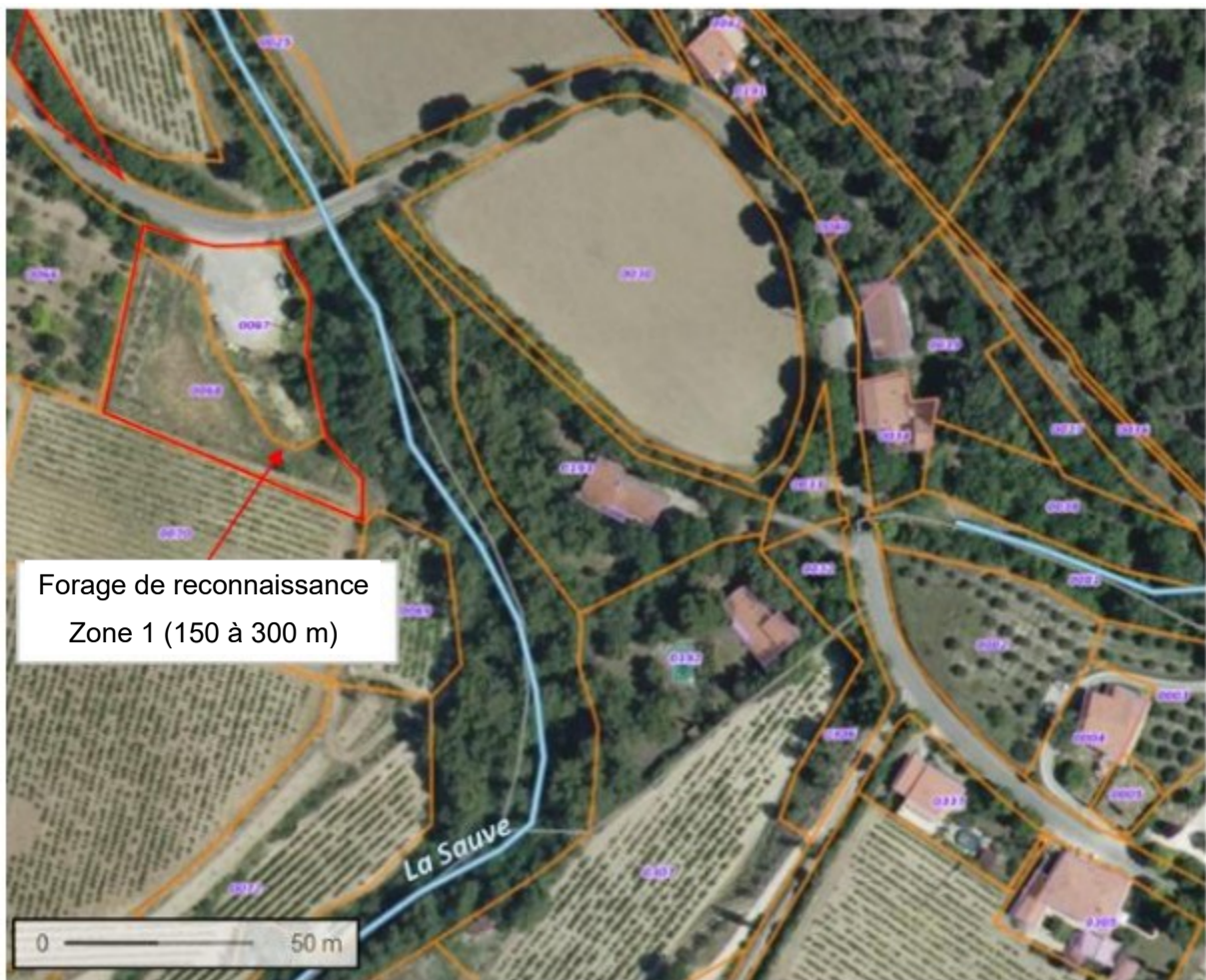
Afin de limiter au maximum la profondeur de reconnaissance en raison des forts pendages qui affectent les couches en bordure du bassin de Valréas, il est nécessaire de se placer au plus près du mur des sables et grès de Valréas datés du Serravallien. La bande de terrain des sables et grès du Langhien affleurent suivant une bande de 100 à 300 m de largeur entre le hameau de Novézan et le quartier des Echirons.

Les zones d'implantation possibles correspondraient alors à une bande étroite d'une largeur de 50 m maximum, à l'ouest de la zone d'affleurement du toit des sables et grès à niveaux caillouteux du Langhien.

Au nord de la Sauve et au sud du ruisseau du Grioux, la viticulture et l'oléiculture dominent et laissent peu de disponibilités pour l'implantation d'un forage.

Les deux zones sur lesquelles pourrait être envisagé un forage de reconnaissance sont des parcelles sans activité notable.

Zone 1 : sur les parcelles AO 67 ou AO 68, en rive droite de la Sauve, voire dans la zone boisée qui longe le cours d'eau. Il s'agit d'une zone de friche (ex-déchetterie verte), située le long de la Route de la Gare qui donne accès au village de Venterol, au Pont de Sauve. La propriété est communale.



Zone 2 : sur les parcelles AD 65 ou AD 66, lieu-dit « Les Grioux », ou AD 70, lieu-dit « Cassan », en rive droite du Grioux. Il s'agit de zones privées, actuellement boisées, accessibles depuis la Route des Echirons.



Le coût d'un forage de reconnaissance de 300 m de profondeur dans la molasse, réalisé au marteau fond de trou, ou au rotary en circulation normale en cas de mauvaise tenue des terrains, est estimé pour un maximum de 127 570 € HT.

Ce point ne fait l'objet d'aucun vote

4/ TRAVAUX DE RECHERCHE DE NOUVELLES RESSOURCES EN EAU

- Rapporteur : Alexandre PENIGAUT

Dans la recherche d'une nouvelle ressource en eau potable sur la commune, parmi toutes les zones dignes d'intérêt et recensées par le cabinet *IDEES'EAUX* lors du point précédent, la zone 1 (Pont de Sauve) présente deux avantages décisifs : 1- la longueur de raccordement au réseau public s'avère très faible ; 2- la commune détient déjà la propriété du terrain, ce qui faciliterait moult procédures administratives et accélérerait le lancement des travaux.



Le Maire invite les élus à choisir la zone 1, au Pont de Sauve, pour y établir des travaux de reconnaissance, à une profondeur estimée entre 150 et 300 m. Le cabinet *IDEES'EAUX* juge le lancement des travaux possible pour le printemps 2024.

Voté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil municipal : deuxième quinzaine de décembre